

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF26

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste et social s'oppose au regroupement des sociétés de l'audiovisuel public français au sein de la holding France Médias.

Cet amendement vise à exclure France Médias Monde de cette holding. Il est important de maintenir un audiovisuel extérieur public indépendant, pour nos citoyens français de l'étranger comme pour notre rayonnement. Or, l'intégration de France Médias Monde dans la holding s'apparenterait au déploiement d'un média d'État, fragilisant son action à travers tous les continents.